



Ville de Cerny

Essonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 septembre 2024

Date de convocation : 19 septembre 2024	Nombre de conseillers en exercice :	23
Date d'affichage : 19 septembre 2024	Nombre de conseillers présents :	14
	Nombre de conseillers votants :	17

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-cinq septembre, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Marie-Claire CHAMBARET, Maire, à la suite de la convocation adressée le 19 septembre 2024.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mme MITTELETTE-ROUSSI, M. PRAT, Mme BARBERI, MM. LACOMME, VELAY, Mmes MAUGERE, FILLATRE, TRIMBOUR, M. VUITRY, Mme VUITRY, MM. PIERROT, JACQUET

Mme MITTELETTE-ROUSSI est arrivée à 19h34 durant la lecture de la décision n°16-2024-9.1

Ont donné pouvoir : M. Patrick MIKOLAJCZAK à Mme Marie-Claire CHAMBARET
M. Olivier CARNOT à M. Rémi HEUDE
M. Erwan MERLET à M. Alain VUITRY

Absents excusés : Mmes Alexandra EYHERABIDE, Chrystelle LEPAGE, Laetitia LAUTRU, MM. Thomas FILLATRE, Bruno DUBOIS, Mme Marine DENOYER

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Nadine-Françoise MAUGERE

N° 2024 / VII / 5 - 9.1 CCVE - Convention d'occupation et d'usage de bornes d'apport volontaire

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU l'arrêté préfectoral n° 2002.PREF-DRCL-0393 du 11 décembre 2002 portant création de la Communauté de communes du Val d'Essonne (CCVE),
VU l'arrêté préfectoral n° 2016-PREF-DRCL/503 du 12 juillet 2016 portant extension des compétences optionnelles de la CCVE par la création et gestion de la maison des services au public du Val d'Essonne, dite maison des services publics,
VU l'arrêté préfectoral n° 2020-PREF-DRCL-171 du 4 juin 2020 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Val d'Essonne,
VU la délibération n° 2013 / VI / 8 – 8.8 du Conseil municipal du 26 juin 2013 autorisant l'occupation du domaine public communal pour l'implantation des points d'apport volontaire de verres du SIREDOM,
VU la délibération n° 33-2024 du Conseil communautaire du 2 avril 2024 approuvant le transfert, à compter du 1^{er} juin 2024, des bornes d'apport volontaire du SIREDOM (Syndicat intercommunal pour le recyclage et l'énergie par les déchets et ordures ménagères) présentes sur son territoire, à la Communauté de communes du Val d'Essonne,
VU les termes de la convention d'occupation et d'usage de bornes d'apport volontaire à intervenir entre la CCVE et ses communes membres, telle que présentée à l'assemblée,

CONSIDÉRANT la présence de 3 bornes d'apport volontaire enterrées (1 pour la collecte d'emballages, 2 pour la collecte du verre) à Orgemont, Rue Robert Canivet, sur la parcelle cadastrée section AB 237,

CONSIDÉRANT la demande de la CCVE de conclure une nouvelle convention d'occupation et d'usage en ce qui concerne les plateformes installées par le SIREDOM,

L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ**

APPROUVE les termes de la convention d'occupation et d'usage de bornes d'apport volontaire entre la CCVE et ses communes membres, telle que présentée à l'assemblée,

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET
Maire de Cerny

